## RECTIFICATIFS

Rectificatif au règlement (CEE) n° 345/87 de la Commission, du 3 février 1987, relatif à la fourniture de divers lots de lait écrémé en poudre au titre de l'aide alimentaire

(« Journal officiel des Communautés européennes » nº L 34 du 5 février 1987.)

À l'annexe I, page 26, la note (13) devient la note (14) et la note (13) suivante est ajoutée :

(13) À livrer sur palettes standardisées — 40 sacs par palette — sous film plastique.